

COMMUNE DE BEAUVECHAIN OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL

RÉUNION CLDR

COMPTE RENDU – 12 janvier 2023

Participants:

- Pour la CLDR: 6 membres (citoyens), 5 membres (mandataires communaux).
- Pour la Fondation Rurale de Wallonie : Simon De Paepe.
- Pour l'administration communale : Alexandra Chaidron, Estelle Moureau, Xavier Simons

Excusés: 9 membres CLDR;

Annexe:

- Rapport annuel
- Tableaux d'évaluation
- Résultat du travail en sous-groupe

1 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 220714_220630_CLDR_CR_SIGNE

Remarque concernant le PV : la réponse formulée sur la remarque liée à la surchauffe en cas de pic de chaleur n'est pas pertinente ; il faut simplement retirer la réponse.

Par ailleurs, les annexes n'ont pas été jointes au PV. La Commune enverra sous peu les annexes en question :

- o Présentation de l'avant-projet : « Logements publics intergénérationnels »
- o La liste de l'ensemble du parc immobilier public.
- o Le règlement d'attributions des logements seront joints au PV

2 Présentation rapport annuel

2.1 Nouvelles conventions recemment obtenues

- Construction de 4 logements publics intergénérationnels à Hamme-Mille : la convention-réalisation a été approuvée par le GW le 11/12/22.
- Création d'un cœur de village à Hamme-Mille : : La convention-réalisation a été approuvée par le GW le 11/12/22. Les travaux pour le 'petit périmètre' ont été finalisés. Le dossier est en cours de réalisation par l'auteur de projet

2.2 PROJETS EN PHASE D'ELABORATION.

 Création d'un réseau de chaleur dans le centre du village de Beauvechain: La convention-exécution a été signée par la Ministre le 01/08/2022. Pour rappel, une convention exécution est un type de convention qui englobe à la fois la phase d'élaboration du projet et la phase de mise en œuvre. Le délai pour cette convention est de 36 mois pour mettre en adjudication les travaux.
 Remarques de la CLDR:

 Ce projet doit absolument être réfléchi en lien avec les agriculteurs car ça représente un intérêt très important pour divers aspects (intérêt financier de rentrée stable pour l'agriculteur, lutte contre les ruissellements, renforcement de la Biodiversité...).

- Il est rappelé que c'est la CLDR qui avait proposé de passer aux copeaux de bois afin de pouvoir avoir la possibilité d'envisager des plantations de biomasse à l'échelle locale.
- Des membres s'interrogent sur la temporalité d'élaboration et de mise en œuvre du projet et l'adéquation avec la plantation de la biomasse locale. La Commune rappelle la programmation du projet :
 - L'idée est d'avancer en parallèle sur la réalisation du réseau de chaleur/chaudière biomasse et sur la réflexion de la plantation de biomasse locale sur le territoire avec les agriculteurs.
 - Dès que de la biomasse locale serait prête, elle serait introduite dans la chaine d'approvisionnement à mesure de la quantité produite.
 - En attendant, la Commune s'inscrirait dans les réseaux d'approvisionnement existant en privilégiant les réseaux locaux. C'est dans ce cadre qu'il est envisagé de bénéficier de la biomasse provenant des centres de déchets verts de la Province du brabant wallon.
 - Il y aurait par conséquent une complémentarité d'approvisionnement entre la biomasse locale des agriculteurs et la biomasse des déchets verts de la Province. La Commune souhaitant maximiser la proportion de la biomasse produite par les agriculteurs.

2.3 PROJETS EN MISE EN ŒUVRE.

- Transformation de la salle polyvalente de Hamme-Mille et usage en maison rurale: la conventionréalisation a été signée par la Ministre. La mise en adjudication des travaux doit être faite avant mimars 2023. La coordination avec les projets du centre de Hamme-Mille, du nouveau rond-point et du nouveau quartier doit être bien élaborée pour minimiser les nuisances.
- Création d'une maison de village et de logements à La Bruyère: la convention-réalisation a été signée par la Ministre. Une visite des lieux avec l'auteur de projet a été réalisée le 02/12/2022 ; constat de dégâts à la toiture. La mise en adjudication des travaux doit être faite avant mi-mars 2023.
- Création d'une maison rurale, maison de la mémoire et de la citoyenneté à Tourinnes-la-Grosse L'entrepreneur a commencé les travaux en aout 2022. Il s'agit de la société SOTERELCO. Durée du chantier : 200 jours ouvrables
- Création d'une maison multiservices à Hamme-Mille: Arrêt du chantier suite faillite entrepreneur le 28/09/2020. Remise en adjudication du solde des travaux mais pas d'offres reçues. Nouvelle remise en adjudication a été faite. Le Collège s'interroge car il s'agit de la même société, ce qui rappelle la faillite sur les 2 chantier. Par ailleurs, les prix remis passent de +/- 1.200.000 euros à 1.485.000 euros ce qui est beaucoup trop cher. Il est évoqué la possibilité de relancer un marché car les prix sont actuellement entrain de baisser et de revenir à la 'normale'. La Commune réfléchi également pour trouver une solution alternative pour offrir le service d'accueil pour les ainés (un autre endroit ? ; centre de jour agréé par la Région ; aider au maximum les personnes qui le souhaitent à rester chez elle...).

2.4 BILAN CLDR

Cette année 2022 est marquée par la dernière année de validité du PCDR qui s'arrêtera le 13 décembre 2022. La Commune et la CLDR ont avancé sur l'ensemble des dossiers afin de pouvoir respecter les temporalités administratives imposées par le décret et l'arrêté ministériel du développement rural.

- La CLDR a approuvé le rapport annuel de l'année 2021.
- La CLDR a approuvé l'avant-projet de « création de logements publics intergénérationnels » ; la validation a dû se faire en deux réunions car le quorum n'avait pas été atteint lors de la première réunion.

- Pour le reste, la CLDR a continué de suivre l'avancement des différentes phases des projets en convention de développement rural en cours.
- Des réunions spécifiques d'information ont été réalisées sur les thématiques suivantes : Schéma de Cohésion Territoriale de la Croix de Hesbaye (ScOTCH), résultats de l'analyse multicritère des petites voiries communale (Tous à Pieds), les économies d'énergie, les panneaux solaires...
- La CLDR a été informée globalement sur différentes dynamiques et réflexions en cours au niveau de la Commune (appel à projets 'biodivercité', GT Agriculture, avenir de l'église de La Bruyère, étude mobilité douce de l'ASBL Tous à pieds, Plan Communal de Mobilité...)
- Information à la CLDR sur la décision du Collège et du Conseil communal d'entamer une 3^{ème} ODR en sollicitant l'accompagnement de la FRW auprès de la Ministre.

2.5 GROUPE DE TRAVAIL AGRICULTURE

La dynamique du Groupe de Travail agriculture qui avait malheureusement été interrompue par la crise du Coronavirus a pu reprendre cette année. Une réunion s'est tenue le 08 février 2022 et a permis d'avancer sur :

- La réalisation d'un questionnaire 'agriculture' à destination des habitants ;
- La réalisation d'une charte agricole;
- Un projet 'panneaux didactiques sur les cultures'.
- Diverses informations ont également été données sur des thématiques importantes (les inondations et les ruissellements; le projet de biomasse locale – réseau de chaleur; nouveau bail à ferme – terres publiques; chemins agricoles).

Le travail est en suspens et il est proposé de relancer la dynamique en organisant une réunion dès que possible. Une réunion fin février 2023 est envisagée.

2.6 PROGRAMMATION PCDR 2012-2022

La période de validité du PCDR se termine le 13 décembre 2022. Dès lors, il n'y plus de programmation prévue. Toutefois la Commune continuera d'avancer sur les dossiers et répondra à d'éventuels appels à projets.

Pour rappel la dernière programmation reprenait les 2 fiches-projets suivantes :

- FP1.4 : Acquisition et aménagement d'un espace d'accueil et de convivialité au coeur du village de TLG
- FP 3.8 : Aménagements pour les usagers lents PCM mode doux en cours

3 ÉVALUATION DU PCDR

Des membres de la CLDR marquent leur regret d'avoir reçu un document erroné pour le travail d'évaluation et que le document corrigé a été envoyé peu avant le début de la réunion. La FRW s'excuse pour cette erreur.

Différents tableaux sont présentés (repris en annexes) aux membres de la CLDR afin de leur donner une vue d'ensemble sur ce qui a été réalisé.

Il est rappelé qu'une évaluation 'objective' est imposée par la Région lorsque la Commune se lancera dans son nouveau PCDR. Le bureau d'études qui sera alors nommé devra le réaliser. L'évaluation qui est ici proposée à la CLDR n'est pas obligatoire et vise à profiter de la vision des membres sur leur évaluation 'subjective' de la bonne rencontre ou non des enjeux du PCDR.

Méthodologie:

- Les membres sont invités à évaluer pour chacun des enjeux, si selon lui, au vu des projets qui ont été mis en œuvre, si les objectifs ont été atteints. La réunion ayant pris du retard, il est proposé de réaliser cette partie de l'évaluation avec un questionnaire en ligne post-réunion.
- Les membres sont invités à définir le(s) projet(s) prioritaire(s) qui n'ont pas été réalisés et de proposer une idée neuve de projet pour le prochain PCDR. (Les résultats sont repris en annexe.)

Remarque:

- Des projets qui n'étaient pas repris dans le PCDR ont été repris dans la liste de réalisation → L'important d'un PCDR est d'aboutir aux objectifs qui ont été identifiés dans la stratégie. Les projets qui n'ont pas été identifiés à l'époque lors de l'élaboration du PCDR et qui répondent toutefois aux objectifs ont été repris pour montrer l'ensemble des actions qui ont amélioré la situation de la Commune. La distinction entre ces projets a été mise en évidence dans le tableau.

Fin de la réunion

Simon De Paepe Fondation Rurale de Wallonie Secrétariat

Brigitte Wiaux Échevine du développement rural